

LETTRE D'INFORMATION N°5

Auteur :

*Bastien Wissler
Expert Comptable Diplômé
Consultant certifié Finance SAP
Formateur consolidation chez SAP France
bastien.wissler@bwissler.com
Site : bwissler.com
Tél : 0670006424*

SOMMAIRE

1. Introduction	3
1.1 Objectif de la lettre d'information	3
1.2 Rappel des règles sur les impôts différés	4
2. Evaluer les impôts différés entre la comptabilité et la fiscalité	5
2.1 Introduction	5
2.2 Traitement en fonction de l'outil de consolidation	6
2.3 Cas pratiques avec exemple de tableau de synthèse	7
3. Evaluer les impôts différés entre la comptabilité et la consolidation	8
3.1 Introduction	8
3.2 Traitement en fonction de l'outil de consolidation	8
3.3 Cas pratiques avec exemple de tableau de synthèse	9

1. Introduction

1.1 Objectifs de la lettre d'information

La preuve d'impôt a les deux objectifs suivants :

- expliquer la différence entre le taux théorique d'impôt et le taux effectif constaté
- servir de base de réflexion en vue d'une optimisation fiscale pour les exercices comptables futurs.

Par exemple, après réflexion, est-il judicieux de faire remonter du cash d'une filiale légèrement bénéficiaire via les dividendes qui subissent en France les impacts fiscaux suivants :

- o La prise en compte des 5% de quote part dans le résultat fiscal de la mère
- o L'absence de crédit impôt sur une éventuelle retenue à la source résultant de l'absence de convention fiscale entre 2 pays
- o L'élimination du produit sur dividende en consolidation faisant augmenter le taux effectif

L'établissement de la preuve d'impôt est donc stratégique mais nécessite un travail minutieux et important de la part du consolideur afin de renseigner les nombreuses informations demandées dans les annexes. Les outils de consolidation n'offrent pas d'aide ou ne sont pas paramétrés suffisamment pour évaluer vos impôts différés et ainsi établir votre preuve d'impôt.

Très souvent, les consolideurs ne connaissent pas les fonctionnalités offertes par les outils de consolidation et établissent la preuve d'impôt manuellement sous Excel en récupérant les informations des filiales par mail ou par fichiers Excel hétérogènes.

On constate également que de nombreuses sociétés n'utilisent toujours pas l'analyse bilancielle pour évaluer les impôts différés alors que cette analyse est obligatoire depuis Juin 2009 (IAS 12) et que certaines opérations ne peuvent pas être analysées que par le résultat.

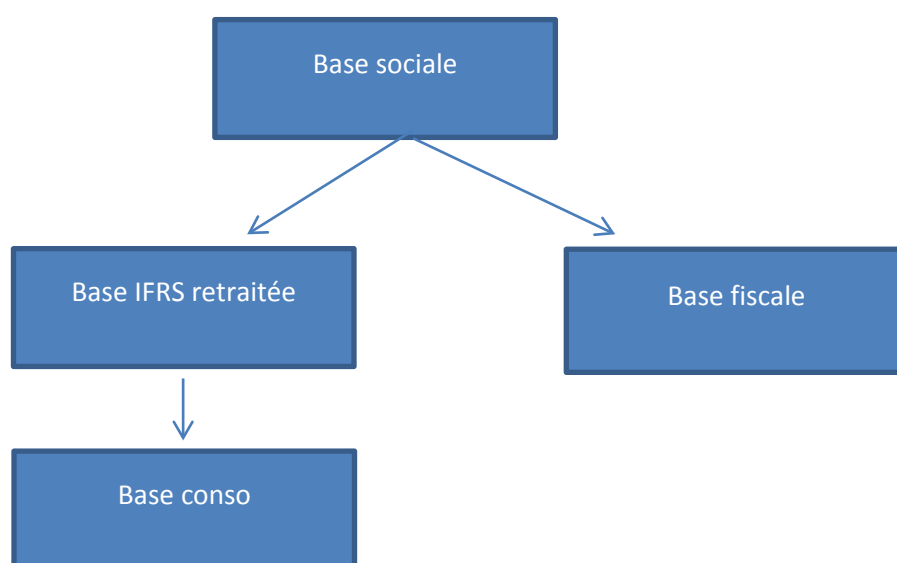
L'objectif de cette lettre d'information est de vous donner des pistes d'amélioration pour établir la preuve d'impôt par une analyse bilancielle avec une variation du taux IS via un cas pratique.

1.2 Rappel des règles sur les impôts différés

Depuis 2009, l'analyse de la preuve d'impôt doit se faire via le bilan et non le P&L. Il faut donc raisonner en variation sur une année, ie la différence entre le solde au 01/01/N et le solde 31/12/N.

Principe de base : l'impôt différé est calculé sur une base bilancielle. C'est la différence entre la valeur en comptabilité de l'actif ou du passif et sa valeur en fiscalité et/ou la différence entre sa valeur en consolidation et sa valeur en comptabilité.

Définition : C'est l'impact fiscal d'une charge ou d'un produit temporairement non déductible ou non imposable.



Il existe donc trois niveaux de différences temporaires :

- Entre la comptabilité et la fiscalité
- Entre la comptabilité et la liasse de consolidation retraitée
- Entre la liasse de consolidation retraitée et la base après retraitements top de consolidation

Tableau de synthèse :

	Base fiscale Base retraité IFRS Base conso	} > Base comptable	Base fiscale Base retraité IFRS Base conso	} < Base comptable
ACTIF		IDP		IDA
PASSIF		IDA		IDP

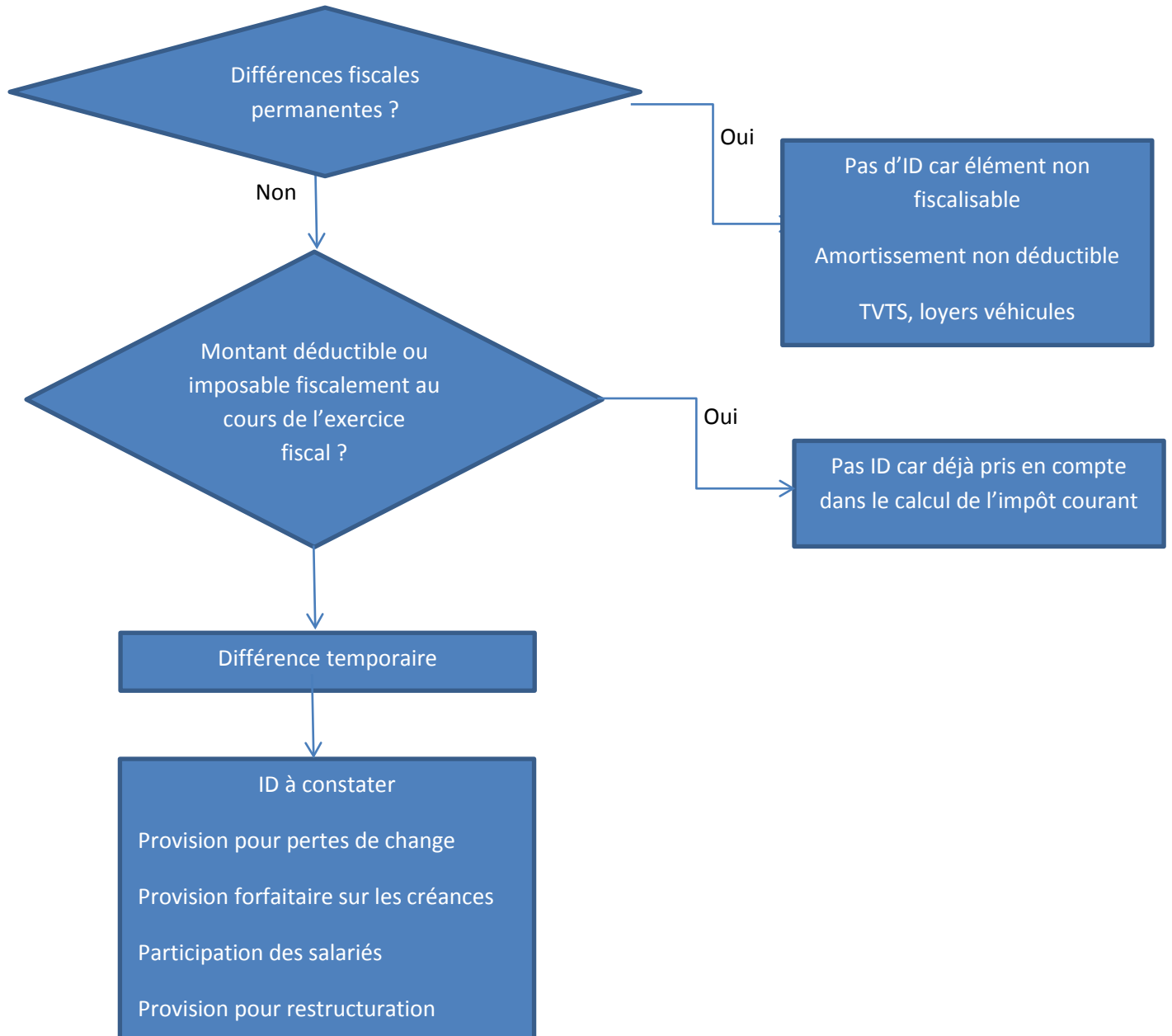
Ou

Variation du bilan	Impôt différé
Augmentation de l'actif	ID Passif
Diminution du passif	
Diminution d'actif	ID actif
Augmentation du passif	

2. Evaluer les impôts différés entre la comptabilité et la fiscalité

2.1 Introduction

Il faut déterminer les opérations soumises à l'impôt différé, soit :



2.2 Traitement en fonction de l'outil de consolidation

Il faut pouvoir distinguer les éléments permanents et les éléments temporaires du résultat fiscal de la filiale. Ces éléments sont généralement renseignés via des comptes statistiques et la collecte de l'information peut se faire :

- manuellement avec un formulaire de saisie
- automatiquement si la saisie a été effectuée dans le système opérationnel (ECC-New ledger)
- via un chargement d'un fichier plat (Excel)

Le traitement est le suivant en fonction de l'outil :

Outil utilisé	Comptes statistiques utilisés	Compensation Société en auto	Gestion par flux	Commentaires
ECCS	9xx		X	Création d'un spécifique pour le DT
SEM -BCS	9xx		X	Création de l'attribut 'DT temp diff'
BFC	XIDxxx, XIExxx, XIFxxx, XIGxxx XIKxxx	X	X	Proposer dans le préconfiguré
BFC	Xx		X	Création de la propriété 'DT temp diff'

Rappel des 4 outils de consolidations proposés par SAP :

ECCS : correspond à un sous module de ECC pour les clients full SAP (peu d'évolutions)

BCS : basé sous BW pour les grands comptes pour une consolidation légale et de gestion

BFC : (magnitude) pour les grands comptes pour une consolidation légale

BPC : (outlooksoft) pour les PME pour une consolidation de gestion et pour une consolidation légale

Remarque : il est conseillé de récupérer les éléments permanents pour qu'on puisse créer deux contrôles supplémentaires sur le montant du résultat fiscal et du résultat net social et de créer une hiérarchie des comptes statistiques. En effet pour certains grands groupes, on peut obtenir jusqu'à 200 comptes statistiques pour gérer les taxes.

Remarque : Pour les groupes n'ayant que des filiales françaises, on peut utiliser la codification de la déclaration 2058 avec une ventilation 'permanentes' et 'temporaires' de certaines lignes comme la ligne WI sur les provisions et charges à payer non déductibles.

Remarque : Pour le calcul de l'impôt différé en période intermédiaire, IAS 12 recommande de calculer un taux effectif moyen estimé pour l'exercice (sauf si un calcul réel est possible) en tenant compte des éléments suivants :

- impact des différences permanentes
- impact des opérations soumises à un taux IS différent
- impact des éventuels déficits antérieurs à étaler proportionnellement au résultat réalisé

Etablissement de la preuve d'impôt

2.3 Cas pratiques avec exemple de tableau de synthèse

Exemple : La société M détient la filiale F1 à 100% en intégration globale. Le taux IS est de 34% à l'ouverture et de 36% à partir de N. Le résultat fiscal est le suivant avec une ventilation 'Temporaire' et 'Définitif' :

Extraits de la liasse fiscale 2058	Ref.	Montant	Temporaire	Permanent
Bénéfice comptable	WA	10.000		
Provisions et charges non déductibles	WI			
- Provisions forfaitaire des créances		4.000	X	
- Provisions sur titres		600		X
Dividendes	XA	(1.000)		X
Résultat fiscal		13.600		

Exemple d'un formulaire de saisie sous BPC des impôts différés nés des retraitements de la fiscalité locale pour la société F1 en juin 2012 avec une ventilation entre les éléments temporaires et permanents.

A		B		C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
1	Catégorie	REEL																
2	Société	F1																
3	Exercice	2012																
4	Période	6																
5																		
6																		
7																		
8																		
9	en Keuros																	
10		Bases de calcul				Taux IS		Impôts différés										
11		Ouverture	Résultat	Autres	Clôture	Ouverture	Clôture	Ouverture			Variation taux		Autres variation		Clôture			
12								IDA	IDP	Total	Résultat	Autres	Résultat	Autres	IDA	IDP	Total	
13	Resultat comptable		10 000		10 000													
14																		
15	Eléments temporaire																	
16	Prov. Forfaitaire des créances	3 000	4 000		7 000	34,43%	36,00%	1 033		1 033	47		1 440		2 520		2 520	
17	Prov. Forfaitaire des stocks	1 000			1 000	34,43%	36,00%	344		344	16				360		360	
18	Sous total	4 000	14 000	-	18 000			1 377	-	1 377	63		1 440		2 880	-	2 880	
19	Elements permanents																	
20	Dividendes		- 1 000		- 1 000													
21	Prov./titres conso	1 000	600		1 600													
22	Sous total	1 000	- 400	-	600													
23	Total	5 000	13 600	-	18 600													
24	Résultat Fiscal		13 600															
25																		
26	Contrôle Resultat fiscal		-															
27	Contrôle Resultat social		-															
28	Contrôle compte d'impôt 69		-															

Remarque : Lors du démarrage, il y a un gros travail pour récupérer l'historique des données pour alimenter l'ouverture (flux F00).

Remarque : Pour certains pays, les impôts différés sont incorporés directement dans les comptes sociaux (Etats Unis, Brésil, Canada, Grand Bretagne).

3. Evaluer les impôts différés entre la comptabilité et la consolidation

3.1 Introduction

La difficulté est de tracer les opérations qui sont soumis à impôt différé. C'est pourquoi, on crée des Audit ID (Journal, type de document, type de pièce) par type d'opérations pour définir plus facilement les règles de gestion.

Liste des opérations rencontrées dans les sociétés est la suivante :

Audit ID	Type d'opérations	ID
N°1	Elimination de la marge sur stock	IDA
N°2	Provision retraite	IDA
N°3	Frais financiers capitalisés	IDP
N°4	Location financement	IDP ou IDA

3.2 Traitement en fonction de l'outil de consolidation

Le traitement est le suivant en fonction de l'outil :

Outil utilisé	Règles de gestion	Analyse bilancielle	Gestion du Tx IS	Commentaires
ECCS				
SEM -BCS	Au niveau de Audit ID	X	X	
BFC		X		
BFC		X		

Etablissement de la preuve d'impôt

3.3 Cas pratiques avec exemple de tableau de synthèse

Exemple sur BPC Excel version 10 Microsoft

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q
1		Catégorie	REEL														
2		Périmètre	G1														
3		Exercice	2012														
4		Période	6														
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
11																	
12																	
13																	
14																	
15																	
16																	
17																	
18																	
19																	
20																	
21																	
22																	
23																	
24																	
25																	
26																	
27																	